

# Informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports



## CONTENTS

1

Atelier sur les ONC pour la région Asie

2

Publier un signalement d'organisme nuisible sur le PPI (quatrième partie)

3

Statistiques relatives au signalement d'organismes nuisibles sur le PPI (au 31 août 2016)

## Atelier sur les ONC pour la région Asie

L'Atelier de la CIPV sur les obligations nationales en matière de communication d'informations pour l'Asie s'est déroulé du 5 au 9 septembre 2016 à Pékin (Chine). Organisé conjointement par la CIPV et la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), cet atelier a réuni 25 participants de 16 pays de la région.

Plusieurs questions en lien avec les ONC ont été abordées : évolution du système d'échange d'informations de la CIPV depuis 2011, statistiques sur les ONC pour les pays de l'APPPC, futures activités autour des ONC à l'horizon 2020, matériel de formation en ligne sur les ONC, Année du signalement d'organismes nuisibles (2016) et l'importance des réseaux.

Les participants ont présenté les derniers rapports préparés par leur pays sur les ONC et ont travaillé à l'élaboration de plans de travail nationaux relatifs aux ONC à l'horizon 2020. L'atelier a également donné lieu à une formation sur la saisie des données concernant les ONC, au cours de laquelle les participants ont pu publier sur le PPI leurs nouveaux rapports sur les ONC. Par ailleurs, une autre activité a été consacrée au site Internet de l'APPPC.

Le Secrétariat prévoit d'organiser d'ici 2020 au moins un atelier de ce type dans chacune des régions de la FAO, en coopération avec les ORPV et les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO concernés.

## Année du signalement d'organismes nuisibles

Cette troisième série annuelle Vol. 3 (01-12) de bulletins d'information comportera douze numéros qui seront publiés d'avril 2016 à mars 2017, sur des questions relatives au signalement d'organismes nuisibles par les pays. Nous vous invitons à lire chacun de ces bulletins.



## Publier un signalement d'organisme nuisible sur le PPI (quatrième partie)

Créer un nouveau signalement d'organisme nuisible - étapes 17 à 19 (les étapes précédentes ont été présentées dans les bulletins d'information sur les ONC de juin, juillet et août) :

17. La section « **Sites web** » vous permet de saisir des liens renvoyant vers des sites web qui contiennent des informations pertinentes en lien avec le signalement que vous effectuez. Ces liens peuvent renvoyer par exemple à des pages du site web de votre ONPV/ORPV contenant des informations plus détaillées sur l'apparition de l'organisme nuisible. Le champ « **URL pour de plus amples renseignements** » vous permet de saisir l'adresse URL du site web concerné. Vous pouvez ajouter d'autres liens en cliquant sur le bouton « **Ajouter un autre lien** » en suivant la même procédure. Pour supprimer un lien, cliquez sur le bouton « **Supprimer** ». Avant d'ajouter un lien, assurez-vous qu'il est bien valide. Si l'adresse du lien devait changer, pensez à la mettre à jour sur le PPI.

18. « **Notification aux pays, ORPV, organisations internationales, agents de liaison ou au Secrétariat** ». Cet outil vous permet d'informer les autres pays, les organisations régionales de la protection des végétaux, les organisations internationales et le Secrétariat de la CIPV que vous venez d'effectuer un signalement. Si vous utilisez cet outil, un courriel automatique comportant un lien vers le PPI sera envoyé à l'adresse de courrier électronique du PCO du pays que vous aurez sélectionné ou de l'ORPV correspondante.

Pour envoyer une notification, vous devez cocher la case placée sous le mot « **Notifier** », puis sélectionner dans les listes qui suivent le pays et/ou les organisations de votre choix. Il est possible de sélectionner plusieurs pays et organisations.

Pour informer le Secrétariat de la CIPV, vous devez cocher la case placée sous « **Notifier le Secrétariat** ».

19. Une fois les informations saisies, n'oubliez pas de les sauvegarder en cliquant sur le bouton « **Valider** » en bas de page.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur le signalement d'organismes nuisibles, consultez la [Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 17 \(Signalement d'organismes nuisibles\)](#) et la [Norme internationale pour les mesures phytosanitaires n° 8 \(Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone\)](#).

Nota bene : il n'est pas nécessaire de renseigner tous les champs/sections présentés ci-dessus pour que le signalement soit pris en compte. Seul le titre est indispensable. Vous pouvez renseigner uniquement les champs/sections qui vous semblent pertinents. Néanmoins, il est préférable de fournir autant d'informations que possible. Vous pouvez mettre à jour le signalement à tout moment, dès que vous disposez de nouvelles informations.

## Le saviez-vous ?

Depuis août 2016, on assiste à une augmentation du nombre de signalements d'organismes nuisibles publiés sur le PPI par les pays. La liste de ces signalements est disponible [sur cette page](#).



## Statistiques relatives au signalement d'organismes nuisibles sur le PPI (au 31 août 2016)

Signalements d'organismes nuisibles			
Région	Nombre de parties contractantes	Nombre de parties déclarantes	Nombre de rapports
Afrique	49	12	48
Asie	25	8	43
Europe	45	15	144
Amérique latine et Caraïbes	33	16	81
Proche-Orient	15	0	0
Amérique du Nord	2	2	130
Pacifique Sud-Ouest	13	9	100
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>62</b>	<b>546</b>



Signalements d'organismes nuisibles		Août 2016	
Région	Partie déclarante	Nouveau	Mise à jour
Afrique	-	0	0
Asie	Japon, République de Corée, Thaïlande	2	1
Europe	-	0	0
Amérique latine et Caraïbes	Barbade	0	1
Proche-Orient	-	0	0
Amérique du Nord	États-Unis	10	0
Pacifique Sud-Ouest	-	0	0

## Changements de points de contact en août 2016

En août 2016, les pays suivants ont nommé de nouveaux points de contact : Égypte, Kirghizistan, Namibie, Philippines, Trinité-et-Tobago.



## Réfléchissez avant de voyager : prenez toute la mesure des conséquences de vos actes.

Ne vous est-il jamais arrivé de ramener de voyage des bibelots en bois, des fleurs ou des produits agricoles pour les offrir à vos amis ou à votre famille ? La prochaine fois, ONGEZ un instant aux éventuelles conséquences d'un tel choix. Il se peut que vous introduisiez dans votre pays des organismes nuisibles susceptibles d'avoir des effets négatifs très importants sur l'économie, la sécurité alimentaire ou l'environnement.

**Mieux vaut prévenir que guérir**  
**Agissez de façon responsable !**

### SIGLES ET ACRONYMES

CIPV	Convention Internationale pour la protection des végétaux
CMP	Commission des mesures phytosanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
NROAG	Groupe consultatif sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports
ONPV	Organisation nationale de la protection des végétaux
ORPV	Organisation régionale de la protection des végétaux
PC	Partie contractante à la CIPV
PCO	Point de contact officiel d'une Partie contractante à la Convention
PPI	Portail phytosanitaire international ( <a href="http://www.ippc.int/fr">www.ippc.int/fr</a> )

### LIENS UTILES

#### Rôle des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/role-ippc-official-contact-points/>

#### Formulaire de notification du point de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-official-contact-point-notification-form/>

#### Formulaire de notification de l'éditeur PPI

<https://www.ippc.int/fr/publications/ipp-editor-nomination-request-nppos/>

#### Manuel d'utilisation du PPI (Module IV) NOUVELLE VERSION (février 2015).

<https://www.ippc.int/fr/publications/80405/>

#### Informations générales sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/>

#### Bulletins d'information sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports (éditions précédentes)

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-official-contact-point/>

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/the-year-of-the-organization-of-the-nppo/>

<https://www.ippc.int/en/core-activities/information-exchange/nro/the-nro-year-of-the-pest-reports/>

#### Résumé des informations sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports communiquées par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/>

#### Liste des points de contact de la CIPV

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/contactpoints/>

#### Résumé des signalements d'organismes nuisibles communiqués par les pays

<https://www.ippc.int/fr/countries/all/pestreport/>



### Coordonnées de la CIPV

Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

Tél: +39 06 5705 4812

Courriel: [ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org) | Site Internet: [www.ippc.int](http://www.ippc.int)